

N° 23/2024

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Approbation des comptes de  
gestion 2023 du receveur pour  
les budgets Ateliers Relais,  
SPANC, zone d'activités,  
lotissement et budget principal

Date de convocation :  
5 mars 2024

Date de séance :  
14 mars 2024

Date d'affichage :  
22 mars 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 41

-----  
Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h00  
de 13h30 à 17h00  
du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil  
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le  
chiffon rouge - RUE P. ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la  
présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY,  
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE,  
Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS,  
ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD,  
DELAFOSSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS,  
WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY,  
PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, LICOUR, LEMAIRE,  
Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, POISSON, LEULIER, LOGNON,  
GUILLOT, MAUGER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, CARLE, BOULLET,  
DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M POISSON donne pouvoir à M FRANCOIS

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

Mme LEMAIRE donne pouvoir à M WALIGORA

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

Secrétaire de séance : M MOREL

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et les décisions  
modificatives de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres  
définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses  
effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres  
de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion  
dressé par le Receveur accompagné des états de développement  
des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état  
des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de  
l'exercice 2023 ;

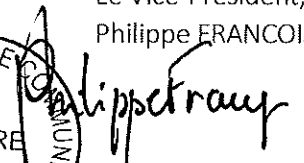

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Pour le Président, et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Philippe FRANCOIS

Le Vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 mars 2024 et de sa publication le 22 mars 2024.